

COMPTE-RENDU DU CA DU 21 MAI 2022 À DIJON

Présents : M.-A. DUFFAIT – M. AUDY – M.-L. LOGEROT – B. MENAGER – S. ALLALI - J.-C. BONNET – R. DAÏF – L. EPIFANI - L. JACQUINOT - P. JADEL – A. KOTYLA - J.L. LARESCHE- F. EZ ZAJJARI - C. LAVOCAT – M. LIMACHER – G. MARCHAL - M. MAIREY - V. NERET – F. PETITJEAN – C. STEIMETZ - S. VIALAY

Excusés : V. BASSEN – S. CORDIER – G. CORTAT – S. DELERCE– S. DUREISSEIX – C. GOLL – P. GUERRIN - J. LACROUTE – M. DROZ GREY– C. MAUFFRAY – V. METGE – P. PAULIN– M. DROZ GREY- M. MAUM – F. PARENT

Invités : N. CLERC (manager général) – J. DEMOUGE (CTS coordinatrice) - N. KEITA (représentant des CTF) – P-L. SŒUR (Commissaire aux comptes) – D. RAGNARD (représentant CD89) – L. BESANCON (représentante CD39)

Le président ouvre la séance en rendant hommage à Michel Amico, ancien président du CDB et à Jean Populus décédés dernièrement.

 **Marie-Albert DUFFAIT :**

Il annonce la démission du CA de Denis Samson du 89 et de Martine Varlet du 39. Ils seront remplacés par :

- **Didier Ragnard pour le Comité 89**
- **Louise Besançon pour le Comité 39**

Ils ont tous deux cooptés par le CA, ce vote sera à nouveau proposé à l'AG. Ils peuvent s'exprimer dès ce CA.

COMPTABILITE

Mis au vote :

- Bilan 2021

POUR : à l'unanimité

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- Affectation des résultats

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

ETUDE DES VŒUX

- ✓ **Vœu N°1 : mettre en adéquation l'objet de nos statuts avec la pratique du para-handball et ajout de pratiques dérivées**

POUR : à l'unanimité

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- ✓ **Vœu N°2 : mise en conformité du RI à la suite des modifications des collèges en 2019**

L'article 6.2.2.2 est obsolète : le collège libre n'existant plus.

Renumérotation article 6.2.2.3

POUR : à l'unanimité

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- ✓ **Vœu N°3 : proposition de l'USO Nevers**
Cette proposition a pour but de clarifier et d'adapter la règle 6.2 des règlements sportifs territoriaux : » Règle du dernier match «
POUR : à l'unanimité
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- ✓ **Vœu N°4 : l'article 36.2.4 des Règlements généraux 2021/2022 de la FFHB précise que « dans le cadre de l'accompagnement des sportifs inscrits dans le Parcours de performance fédéral (PPF), des dispositions particulières s'appliquent en fonction de l'âge des athlètes et de leur situation en pôle Espoirs ou en centre de formation.**

POUR : à l'unanimité
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- ✓ **Vœu N°5 : valorisation de la formation des entraîneurs « jeunes » U12/U15/U18**

POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

- ✓ **Vœu N°6 : adaptation de la règle pour un niveau de jeu possédant 3 poules**

POUR : à l'unanimité
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- ✓ **Vœu N°7 : article 4.2.5 Mixité en catégorie U13**

POUR : 22
CONTRE : 1
ABSTENTION : 0

✓ **Vœu N°8 : précision sur l'application des sanctions**

POUR : à l'unanimité

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Départ Caroline Steimetz à 12h.

✓ **Vœu N°9 : article 3.2.1 des exigences arbitrales**

POUR : 17

CONTRE : 3

ABSTENTION : 2

✓ **Vœu N°10 : arbitrage : la FFHB a repoussé l'application du projet voté en 206. Nous proposons de faire de même. Par contre, il est demandé 1 accompagnateur EA par section au lieu du club.**

POUR : 20

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

✓ **Vœu N°11 : les tarifs de l'arbitrage ne sont plus adaptés. Un premier vœu est proposé qui est modifié par Patrice Jadel avec des tarifs évolutifs sur 3 ans.**

POUR : OK à l'unanimité

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

✓ **Vœu N°12 : modification du contenu du recyclage avec ajout de 3 soirées de formation par saison.**

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

- ✓ **Vœu ne figurant pas dans le livret à rajouter dans les statuts et règlement intérieur. Le CA peut prendre des décisions par vote électronique.**

POUR : OK à l'unanimité

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Départ Fouad EZ ZAJJARI à 13h15

+ FUSION ENTRE LE CLUB D'ARBOIS ET POLIGNY

POUR : 0

CONTRE : 11

ABSTENTION : 10

+ CONVENTIONS :

Les demandes de conventions des Comités doivent être envoyées à la ligue au plus tard le 1^{er} juin. Elles seront étudiées par ETR, COC, SR, M A Duffait et Jean Luc Laresche.

Les conventions nationales, quant à elles doivent parvenir à la FFHB le 15 juin.

Fin de séance 13h30